



Combattre la pauvreté des familles monoparentales

Garantir le minimum vital et l'égalité des chances

Qui sont les familles monoparentales ?

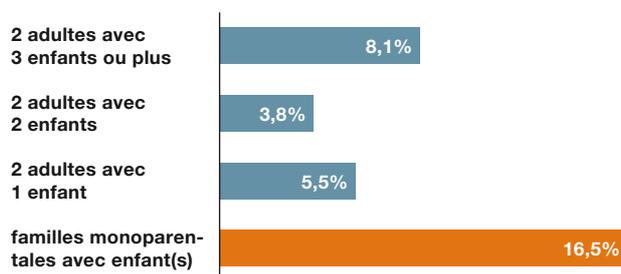
En bref : La pauvreté en Suisse a plusieurs visages. Les familles monoparentales sont plus souvent touchées par la pauvreté, puisque la pauvreté concerne une famille monoparentale sur six. Les mères ou les pères qui élèvent et entretiennent leurs enfants sans l'aide de leur conjoint, qui donc pourvoient à la subsistance de la famille et prennent en charge les enfants, ont souvent qu'un revenu qui ne garantit pas le minimum vital. La situation est encore plus préoccupante pour les familles monoparentales évoluant dans les segments des bas salaires, où les heures supplémentaires, les emplois à l'appel et une grande souplesse des temps de travail sont exigés. Dans ces cas-là, si ces parents isolés ne bénéficient pas d'un réseau social stable – la présence des grands-parents, par exemple – cette double charge devient souvent insupportable et engendre épuisement, dépressions et exclusion sociale. Ces situations de tension ne sont pas sans conséquence pour les enfants, qui doivent en supporter les effets leur vie durant.

Le monde politique ne peut pas être témoin de la situation précaire des familles monoparentales sans réagir. Dans cette prise de position, Caritas nomme les besoins les plus criants et énumère les nécessités d'agir. Il faut prendre des mesures permettant aux familles monoparentales d'assurer leurs moyens d'existence et de concilier famille et vie professionnelle, garantir l'égalité des chances des enfants touchés par la pauvreté et encourager les logements sociaux. Ensuite, l'aide sociale et l'assurance-chômage devraient tenir compte de la situation des familles monoparentales dans leurs exigences d'intégration professionnelle et prendre dans ce sens des mesures efficaces.

La notion de famille monoparentale désigne les familles dans lesquelles un seul parent (mère ou père) a la charge principale des enfants et du travail familial. Il s'agit là d'un groupe hétérogène dont les membres se différencient beaucoup en ce qui concerne les situations de vie, les chances et les défis. Mais, en Suisse, les familles monoparentales touchées par la pauvreté sont plus nombreuses que la moyenne. Le graphique ici-bas montre que les familles monoparentales avec deux enfants sont quatre fois plus souvent touchées par la pauvreté que les autres familles (taux de pauvreté 3,8 %) et celles comptant trois enfants et plus le sont deux fois plus souvent que les autres familles (taux de pauvreté 8,1 %).

Au-delà des statistiques, la situation de vie des familles monoparentales en Suisse n'a pas encore été systématiquement étudiée. C'est pourquoi Caritas a mandaté le Centre interdisciplinaire pour la recherche en études de genre (IZFG) de l'Université de Berne, de mener une étude sur les familles monoparentales et la pauvreté en Suisse (« Alleinerziehende und Armut: Eine qualitative Studie zu Möglichkeiten der gesellschaftlichen Teilhabe Alleinerziehenden », équipe de recherche : Dr Michèle Amacker, Nadine Wenger, Sebastian Funke). La présente prise de position s'appuie sur les résultats de cette étude parue au printemps 2015.

Taux de pauvreté selon le type de foyer (2012)



Source : OFS 2014

Les trois dimensions de la pauvreté

Les familles monoparentales touchées par la pauvreté n'ont pas des ressources financières suffisantes pour assurer leur existence. Mais ce n'est pas leur seule difficulté. La pauvreté a également des effets dans d'autres domaines de l'existence, comme la santé ou le logement. En outre, les familles monoparentales pauvres ont peu de possibilités de développer des perspectives d'avenir. Trois dimensions de la pauvreté jouent un rôle ici :

1. Les personnes touchées par la pauvreté vivent dans un ménage dont le revenu se situe au-dessous du minimum vital social. La Conférence suisse des institutions d'action sociale (CSIAS) calcule le seuil concret de la pauvreté individuellement en fonction de l'importance du ménage et du lieu de domicile et sur la base des besoins minimaux d'un ménage. Pour un parent seul avec deux enfants, le seuil moyen de pauvreté en 2015 se situe à 4000 francs : 602 francs de primes d'assurance-maladie, 1608 francs de loyer et 1834 francs de besoins de base. Ces derniers doivent servir à finan-

cer l'achat de nourriture et de vêtements, les soins de santé, la mobilité, la communication, les loisirs et la formation, les soins corporels et les contributions aux associations.

2. Les personnes touchées par la pauvreté vivent dans une situation précaire qui n'est pas seulement déterminée par le manque de moyens financiers. Ils logent souvent dans des appartements trop petits, bruyants, ont des problèmes de santé, ne peuvent pas suivre de formations professionnelles ou de formation continue, n'ont pas d'emploi fixe et se voient exclus de la vie de la société.
3. La pauvreté implique un manque de perspectives concrètes et une incapacité d'action. La pauvreté empêche les gens concernés de participer à la vie de la société, non seulement momentanément, mais souvent pendant des années.

Moyens d'existence précaires des familles monoparentales

En Suisse, la lutte contre la pauvreté est essentiellement de la compétence des cantons. Ce sont eux qui définissent les prestations liées au besoin, comme l'aide sociale, les pensions alimentaires des enfants ou les prestations complémentaires des familles. Ces dernières années, de grandes différences se sont fait jour quant à l'importance des prestations et des offres que chaque canton propose. Dès lors, la question se pose si la Confédération ne devrait pas proposer des solutions harmonisées pour les prestations liées au besoin.

Au printemps 2015, les contributions d'entretien ont été réglementées au plan fédéral. Cette révision a permis de renforcer le droit des enfants à une contribution sur tout le territoire de la Confédération et de réduire la charge du parent qui s'occupe de l'enfant. Désormais, la contribution d'entretien de l'enfant inclut également les coûts qui

incombent au parent seul pour la prise en charge de l'enfant (p. ex. les coûts de crèche et de perte de gain). Il y a toutefois encore nécessité d'agir concernant les points centraux suivants :

Le montant minimum de l'entretien pour enfant n'est pas inscrit dans la loi

Lors de la révision du droit d'entretien, fin mars 2015, on a certes inscrit un montant pour l'entretien de prise en charge, mais on n'a pas fixé un montant minimal de l'entretien axé sur les besoins de l'enfant. Conséquence : beaucoup de familles monoparentales touchent des pensions alimentaires trop modestes et dépendent de l'aide sociale pour assurer leur subsistance.

La situation des familles monoparentales

Les familles monoparentales sont plus fréquemment touchées par la pauvreté

- En Suisse, une famille monoparentale sur six est touchée par la pauvreté. Comparativement à l'ensemble de la population, les familles monoparentales sont presque deux fois plus nombreuses à être touchées par la pauvreté.
- Les familles monoparentales représentent près de 20 % des cas de l'aide sociale.

De plus en plus d'enfants grandissent dans une famille monoparentale – généralement avec leurs mères.

- Il y a environ 200 000 familles monoparentales en Suisse. Une famille sur six est donc monoparentale (16,6 %).
- Dans les régions urbaines, le taux des familles monoparentales se situe au-dessus de la moyenne suisse (p. ex. Bâle-Ville, 24 %), dans les régions rurales, ce taux est inférieur (p. ex. Schwyz, 13 %).
- Depuis 1970, le nombre de familles monoparentales a doublé.
- Dans 86 % des cas, les enfants vivent avec leur mère.

Les parents de familles monoparentales travaillent plus que la moyenne

- Beaucoup de parents de familles monoparentales sont pauvres en dépit du fait qu'ils exercent une activité rémunérée. Le taux de pauvreté parmi les personnes exerçant une activité rémunérée est de 3,5 %. S'agissant des familles monoparentales, ce taux est quatre fois plus élevé puisqu'il est de 12,7 %.
- Les mères seules exercent plus souvent une activité rémunérée que les autres mères. Au fur et à mesure que les enfants grandissent, le taux d'activité des mères augmente, et celui des mères seules augmente plus que la moyenne des autres mères.

Situation professionnelle	mères ayant un partenaire et des enfants de moins de 6 ans	mères seules ayant des enfants de moins de 6 ans
Pas d'activité professionnelle	27 %	17 %
Temps partiel, plus de 50 %	28 %	44 %
Plein Temps, plus de 90 %	13 %	23 %

Source : OFS, 2015

- En moyenne, les mères seules dont les enfants ont moins de six ans travaillent 17 heures par semaine dans un emploi rémunéré et 54 heures par semaine aux tâches familiales et ménagères. La charge totale de plus de 70 heures est la valeur maximale statistique.
- 16 % des mères seules sont touchées par le sous-emploi. En comparaison, dans la population globale, 6,4 % des personnes sont touchées par le sous-emploi (en ce qui concerne les hommes, l'échantillonnage est trop petit pour qu'on puisse en tirer des assertions). Ces mères seules souhaitent augmenter leur temps de travail, mais elles ne le peuvent pas, car elles ne trouvent pas d'emploi adapté à leurs horaires familiaux.

Remarques concernant les données

Les chiffres de la pauvreté sont tirés de la statistique de l'Enquête sur les revenus et les charges des ménages en Suisse (Statistics on Income and Living Conditions, SILC) de l'Office fédéral de la statistique (OFS). Depuis 2010, l'OFS effectue régulièrement cette étude. C'est une étape importante qui a permis de prendre concrètement la mesure de la pauvreté en Suisse. Les données SILC ne permettent toutefois pas de tirer des conclusions différenciées sur la situation de groupes de populations spécifiques touchées par la pauvreté. Un élargissement de la statistique SILC est donc nécessaire pour pouvoir saisir les problèmes de manière plus précise et proposer des mesures efficaces. Par exemple, il faudrait collecter les données concernant le nombre d'enfants vivant dans une famille monoparentale touchée par la pauvreté ou le nombre de parents seuls dans le segment des bas salaires.

La situation de déficit n'est toujours pas prise en compte

On parle de situation de déficit lorsqu'après un divorce ou une séparation le revenu conjugué du père et de la mère ne suffit pas à couvrir les besoins des deux ménages. Même après la révision de la loi sur l'entretien de l'enfant, le parent qui a la charge des enfants et qui a droit à la contribution d'entretien doit supporter ce déficit et le cas échéant se tourner vers l'aide sociale. Cela est en contradiction avec le principe qui veut qu'après un divorce ou une séparation, les deux parents doivent contribuer ensemble à l'entretien de leurs enfants. Le problème du déficit n'a pas été résolu par la révision.

L'aide à la pension alimentaire n'est pas harmonisée

Lorsque le parent chargé de l'entretien n'est pas en mesure d'assumer son obligation, les cantons doivent prévoir des avances sur contribution d'entretien pour l'enfant. Tous les cantons ont pris les dispositions nécessaires à cet effet. Mais les réglementations cantonales se distinguent les unes des autres pour ce qui concerne la prise en compte des revenus et de la fortune, ainsi que la durée du versement de l'avance et son régime. La Conférence des directrices et directeurs cantonaux des affaires sociales (CDAS) et la Conférence suisse des institutions d'action sociale (CSIAS) ont montré dans différentes études la nécessité d'une harmonisation. Leurs revendications visent à installer une avance sur contribution d'entretien indépendante du revenu (CSIAS) et un traitement similaire des personnes concernées (CDAS). La Confédération elle aussi a émis à de nombreuses reprises ces quinze dernières années le souhait d'harmoniser les avances sur contribution d'entretien et du recouvrement. Dans le cadre de la révision de la loi sur l'entretien des enfants, la Confédération a été chargée d'élaborer une ordonnance qui renforce l'aide au recouvrement et la régleme nte au plan suisse. Mais la Confédération n'est pas compétente pour ce qui concerne l'harmonisation des avances sur contribution d'entretien. La CDAS a donc proposé deux voies possibles : soit l'on fixe dans la constitution des dispositions génératrices de compétences et l'on édicte une loi fédérale, soit on signe un concordat intercantonal sur les avances de contribution d'entretien.

Les prestations complémentaires pour familles permettent de lutter contre la pauvreté des familles et de décharger l'aide sociale.

Seuls quatre cantons connaissent les prestations complémentaires pour familles

Les prestations complémentaires pour les familles représentent un instrument efficace de lutte contre la pauvreté des familles et permettent de décharger l'aide sociale. En 2011, après une décennie de débats, leur introduction au plan fédéral a cependant été refusée par le Parlement. La récente motion de la conseillère nationale Yvonne Feri en mars 2015 a subi le même sort. Les prestations complémentaires pour famille sont donc une affaire des cantons. Soleure, le Tessin, les cantons de Vaud et de Genève ont introduit ces dernières années des prestations complémentaires pour les familles. Des motions politiques sont pendantes dans d'autres cantons. Les premières évaluations des prestations complémentaires pour les familles confirment l'efficacité de l'instrument en ce qui concerne la garantie de subsistance des familles à faibles revenus. Mais dans quelle mesure les familles monoparentales en profitent-elles ? Cela dépend des cantons et de leur conception concrète de ces prestations complémentaires pour les familles. Les variantes qui ne présupposent pas de revenu minimal (p. ex. le canton de Vaud) sont favorables aux familles monoparentales et promettent une réelle amélioration de leur situation. Les familles monoparentales sont en outre gagnantes lorsque les coûts de la prise en charge extrafamiliale des enfants sont entièrement remboursés et lorsqu'aucun seuil maximum n'est prévu.

Manque de concordance des systèmes de transferts et de taxation cantonaux

Plusieurs études ont comparé les revenus librement disponibles dans différents cantons et on constate des différences notables, notamment en matière d'imposition fiscale, de paiements de transfert et de coûts des enfants. Ces différences engendrent d'importantes variations du revenu disponible libre pour des familles ayant à la base le même revenu. Les différences les plus grandes se font jour en ce qui concerne les familles monoparentales, et elles sont dues aux différentes pratiques selon les cantons sur les avances sur contribution d'entretien, les coûts de

garde des enfants et l'importance des loyers. Le principe de base devrait être d'aplanir ces différences entre cantons par le biais des avances sur contribution d'entretien et des coûts de garde des enfants et d'éviter les effets de seuil, qui surviennent lorsqu'une augmentation du salaire provoque une baisse du revenu disponible libre. Une approche de solution a été émise par la CSIAS en 2012 avec

sa proposition de bonne pratique en matière d'avance de contribution d'entretien. Les interactions des systèmes de transfert et de taxation cantonaux sont très importantes pour une conception optimale des avances sur contribution d'entretien. Bien que la nécessité d'agir soit contestée depuis des années, seuls quelques cantons ont été actifs dans ce domaine.

La situation précaire des familles monoparentales

Les familles monoparentales sont des familles comme les autres, en tout cas en ce qui concerne les défis quotidiens. Mais comparativement aux familles ordinaires, les familles monoparentales ont plus de problèmes structurels et sont plus souvent confrontées à des situations de stress. Les parents isolés doivent assumer seuls toutes les responsabilités: gagner de quoi subvenir aux besoins de la famille, être une bonne mère ou un bon père, entretenir l'environnement social. Leur capacité à faire face à ces défis exige une grande énergie, une organisation sans faille et les parents seuls espèrent parfois trouver de l'aide à l'extérieur. Les problèmes suivants précarisent la situation des familles monoparentales touchées par la pauvreté:

Difficulté de concilier la vie professionnelle et familiale

Les mères seules occupent souvent des emplois typiquement féminins, par exemple dans le commerce de détail, l'hôtellerie et la gastronomie, les soins ou la prise en charge des enfants. Les emplois dans ces domaines sont mal rémunérés et ont souvent pour caractéristique de ne proposer que des conditions de travail précaires et des horaires irréguliers. Les emplois salariés à l'heure, les temps très partiels, les horaires irréguliers y sont monnaie courante. À cela s'ajoute une augmentation des exigences

Les emplois des parents seuls sont souvent exclus de la prévoyance professionnelle ou n'assurent qu'une toute petite rente.

de la part des employeurs qui demandent de plus en plus de flexibilité de leurs employés en ce qui concerne leurs jours et leurs heures de travail. Les personnes qui doivent prendre en charge des proches ou des enfants sont souvent dans l'incapacité de répondre à cette flexibilité et se retrouvent donc préécartées sur le marché du travail. Dans ces conditions, les parents seuls ont peu de chance de trouver un emploi stable et ferme.

Pour pouvoir concilier leur charge familiale et leur activité professionnelle, beaucoup de parents de familles monoparentales travaillent à temps partiel. Mais le temps partiel présente divers inconvénients: d'une part, le revenu de ces emplois à temps partiel, plus bas, ne promet qu'une rente-vieillesse peu étoffée. Beaucoup de ces emplois n'entrent pas dans le cadre de la prévoyance professionnelle et du deuxième pilier ou ne permettent qu'une toute petite rente, ce qui peut engendrer une pauvreté des personnes âgées. D'autre part, les emplois à temps partiel proposent moins de perspectives de carrière. Les personnes qui travaillent à temps partiel ont souvent moins de chances de promotion, de possibilités de suivre des formations continues, de mener des projets intéressants ou exigeants et ont parfois même un accès moins grand aux informations importantes. Beaucoup de parents seuls souhaitent trouver un emploi à un meilleur taux d'occupation ou même à plein temps. Mais ce souhait reste lettre morte pour la plupart d'entre eux.

Les employeurs ne sont pas convaincus de la disponibilité des parents seuls et de leur capacité à assumer parallèlement à leur vie de famille un emploi à plein temps ou à un taux d'occupation plus élevé.

Sachant à quel point une activité professionnelle est importante pour assurer la subsistance de la famille, les parents seuls sont prêts à toutes les concessions en ce qui concerne le montant de leur salaire et accumulent, lorsque c'est possible, les heures de travail. Dans ce contexte, la pression énorme que représente la difficulté de concilier vie professionnelle et vie familiale augmente encore.

Limites du travail d'aide et de prise en charge privé et institutionnel

Pour pouvoir concilier l'activité professionnelle et la famille, les parents seuls doivent avoir recours à des prises en charge externes de leurs enfants. Ils mettent donc en place différents arrangements de prise en charge. La comparaison avec les familles comptant les deux parents montre que les familles monoparentales utilisent plus souvent que les autres les possibilités de prise en charge extrafamiliales : en 2013, 32 % de familles monoparentales ont fait appel à une telle prise en charge, alors que seuls 19 % des autres familles y ont recours. Deuxièmement, les familles à faible revenu, et notamment les familles monoparentales, font plus souvent appel à des mamans de jour qu'à des crèches et garderies, comme le démontre une étude de l'Université de Zurich datant de 2014. Les horaires des mamans de jour sont plus souples, elles coûtent moins cher et sont souvent géographiquement plus proches. À contrario, l'offre de crèches et garderies est souvent encore trop peu étoffée et trop chère, et leurs horaires d'ouverture fixes représentent un défi supplémentaire. Mais dans la perspective de l'égalité des chances, il faudrait pourtant privilégier ces offres, plus professionnelles et mieux axées sur l'éducation, pour l'instant essentiellement proposées par les crèches et garderies, et les étendre à la prise en charge extrafamiliale des mamans de jour.

La nécessité, pour les parents de familles monoparentales, d'une organisation sans faille de ces arrangements de prise en charge saute aux yeux. Ces mères et ces

pères doivent structurer minutieusement leurs semaines et tout planifier jusque dans les moindres détails. Il n'y a pas beaucoup de marge de manœuvre ni de place pour l'imprévu. Des heures supplémentaires non planifiées ou une maladie de l'enfant mettent à mal cette belle organisation et perturbent les arrangements de prise en charge. Souvent par conséquent, les parents seuls doivent avoir des solutions de secours informelles et privées. Mais ce n'est pas toujours facile de demander de l'aide, dans une société qui prône l'indépendance et l'autonomie, et dépendre constamment de l'aide d'autres personnes peut se révéler stressant et déstabilisant. Certains développent une mauvaise conscience vis-à-vis des personnes qui les aident et s'occupent des enfants dans les situations d'imprévus. Une personne dans cette situation l'exprimait ainsi : « Je voudrais tellement ne pas être une charge pour mes proches ».

Des pensions alimentaires trop faibles mènent les parents seuls à l'aide sociale

Pour les familles monoparentales, les pensions alimentaires sont déterminantes. Ces contributions d'entretien pour lesquelles il faut parfois se battre sont souvent trop faibles pour permettre aux parents seuls de subvenir aux besoins des enfants. Il ne leur reste souvent pas d'autre recours que de faire appel à l'aide sociale. Mais dans plusieurs cantons, cette dernière est soumise à l'obligation de remboursement, ce qui pousse les parents seuls à s'endetter. Et le recours à l'aide sociale pose encore d'autres problèmes que financiers. L'image négative qu'en véhiculent les médias et le monde politique pèse aussi sur les épaules des parents seuls. Ils ne veulent pas être assimilés à des parasites et ils s'excluent eux-mêmes de la société par honte de ce qu'on pourrait penser d'eux. Solitude et isolement ne sont pas rares chez les parents de familles monoparentales. En revanche, le recours à l'aide sociale peut s'avérer positif lorsque les parents seuls font appel au soutien d'une consultation sociale. Les offres et les prestations de l'aide sociale, lorsqu'elles sont axées sur la réalité de vie des personnes concernées, sont appréciées.

L'argent manque, malgré un budget très précis et le soutien des proches

Des ressources financières insuffisantes sont le lot des familles monoparentales. L'étude du Centre interdisciplinaire pour la recherche en études de genre (IZFG) de l'Université de Berne montre qu'une majorité de parents seuls organisent leurs finances avec un budget très strict et précis. Outre l'aide des services sociaux ou le soutien de certaines fondations, ce sont surtout les parents et proches qui permettent aux familles monoparentales de

détendre un peu la situation par de petits cadeaux ou des sommes d'argent. Les personnes concernées développent des stratégies pour boucler leurs fins de mois. On économise sur ses besoins personnels, les vêtements et les dépenses des loisirs sont honnis, on remet la visite chez le dentiste à l'année prochaine si elle n'est pas absolument urgente. On guette les actions et promotions, on achète ses vêtements dans les magasins de seconde main. On économise au maximum sur ses besoins personnels pour éviter de prêter ceux des enfants. Beaucoup de parents seuls le disent. Et malgré tous ces efforts, les coûts supplémentaires nécessaires pour les livres d'école, les camps de ski ou les cours de musique représentent souvent une charge insupportable.

Manque de temps et absence de clairvoyance de l'aide sociale

Même si, contrairement à d'autres risques de pauvreté, la notion de parent seul fait référence à une phase de vie temporaire, les personnes concernées se trouvent souvent dans l'incapacité de développer des perspectives d'avenir. Pour améliorer leur revenu, il leur faudrait suivre des formations continues leur permettant d'augmenter leurs qualifications, ce qui leur est impossible, car ils n'en ont pas le temps. Une étude de la haute école de Suisse orientale montre que les parents seuls qui pointent au chômage ou touchent l'aide sociale suivent souvent des cours dans le domaine des soins ou se forment comme parents de jour, mais ces emplois restent la plupart du temps précaires.

On manque de formations continues pour aider les personnes concernées à améliorer leur position sur le marché du travail.

Un encouragement des formations continues qui permettrait aux personnes concernées d'acquérir une meilleure position sur le marché du travail fait défaut, particulièrement à l'aide sociale. On voit bien que les œuvres sociales privilégient une sortie rapide des ayants droit des

prestations de soutien et ne se soucient pas assez de prendre des mesures qui permettraient aux personnes concernées d'améliorer leur situation à long terme. Lorsqu'on sait que l'aide sociale, initialement conçue comme une aide provisoire pour passer les phases

difficiles, est devenue depuis longtemps un élément à part entière de la sécurité sociale, cette politique de courte vue est insuffisante.

La situation d'avant la séparation ou le divorce marque la vie qui suit

Sur deux points au moins, la situation des parents seuls avant la séparation ou le divorce détermine la vie après la séparation : d'une part, les perspectives professionnelles sont souvent mauvaises pour le parent qui, avant la séparation, avait quitté complètement ou partiellement le monde du travail pour se consacrer à la famille. Après des années hors du monde du travail, il est particulièrement difficile de retourner sur le marché du travail pour y gagner de quoi subvenir aux besoins de la famille. D'autre part, une situation d'endettement avant la séparation peut rendre la situation encore plus précaire par la suite. Beaucoup de personnes dans cette situation expliquent qu'elles sont complètement prises à la gorge parce que leurs moyens financiers restreints ne leur permettent plus de rembourser leurs dettes.

Une bonne situation de logement : « Nous gardons nos enfants réciproquement »

La situation de logement peut déterminer la situation de précarité des familles monoparentales. La situation centrale du logement en ce qui concerne les besoins quotidiens et un environnement adapté aux enfants peut faire toute la différence. La proximité géographique de la place de travail et de la crèche ou garderie, de la famille

et des parents, des installations sanitaires, des possibilités d'achat, des lieux de loisirs, des écoles et des transports publics sont des facteurs aptes à soulager la précarité. Pour avoir des logements adaptés à leurs besoins, les parents seuls sont prêts à accepter de faire des travaux dans l'appartement ou de prendre un logement trop petit ou trop cher, quitte à économiser sur un autre poste. En effet, la proximité avec son lieu de travail et avec les réseaux de prise en charge des enfants représentent une vraie valeur dans le quotidien hyperstructuré des familles monoparentales. Une mère seule explique les choses ainsi : « je préfère payer plus cher et avoir un environnement adapté. »

Un réseau social fiable allège la situation de précarité

Un réseau social solide et fiable permet de stabiliser la situation. En effet, il permet de réduire les problèmes de concilier profession et vie familiale puisque des proches sont là pour aider les parents seuls lors de problèmes imprévus (aller chercher les enfants à la crèche, en cas de maladie des enfants, en cas d'heures supplémentaires). Les personnes concernées elles-mêmes disent leur attachement à leur réseau social : « Grâce à eux, je me sens moins seule ». La proximité avec les proches a une grande importance. Mais tous les parents seuls ne peuvent pas compter sur cette proximité et sur un réseau social solide et fiable. Et lorsqu'il manque, les parents seuls risquent l'épuisement et le surmenage.

Les ressources en temps limités des parents isolés ont un impact sur la construction et l'entretien de leur réseau social. Un réseau fiable et solide, cela ne tombe pas du ciel. Il faut y mettre du temps et de l'engagement. Et c'est justement ce que les parents seuls n'ont pas. « J'ai perdu le contact avec mes proches. Les gens me sont devenus étrangers. »

La précarité laisse des traces – chez les parents seuls et leurs enfants

Une situation de précarité laisse sa marque aussi bien sur l'humeur du parent seul que sur le bien-être des enfants. La surcharge de problème peut engendrer stress, anxiété, surmenage et problèmes de santé chez les parents seuls. Pour certains, ce stress déborde largement de la période d'éducation de leurs enfants et engendre une précarité durable. Une personne concernée l'exprime ainsi : « Je n'ai plus de force. C'est ma plus grande peur. Parce que si je baisse les bras, tout s'effondre ». Les multiples tâches nécessaires pour les enfants et vis-à-vis du travail empêchent les parents seuls d'avoir du temps pour eux et de se reposer. Une personne concernée l'exprime ainsi : « les deux premières années, je n'ai pas eu une minute de temps pour moi. » De nombreux parents seuls expriment aussi le besoin d'avoir plus de soutien et un peu de temps pour eux : « Un peu plus de temps, un peu de marge de manœuvre. Pour faire mes paiements par e-banking, ce genre de chose. Ce n'est pas pour aller au wellness. » La situation de parent seul, c'est-à-dire portant seul la responsabilité de l'éducation et des décisions à prendre vis-à-

vis des enfants, peut également représenter une charge difficile à assumer. Il manque un interlocuteur avec qui on peut parler des problèmes qui se posent, chercher des solutions, en bref, partager la responsabilité. Lorsque les enfants vivent des situa-

tions difficiles (p. ex. difficultés d'apprentissage, mobbing), les services spécialisés de soutien ont une grande importance.

Les enfants sont évidemment sensibles au stress et au surmenage de leurs parents. La situation peut devenir intenable lorsqu'il y a des conflits entre les parents séparés. Certains parents seuls parlent des difficultés soudaines de leurs enfants à l'école, de leurs crises de colère imprévisibles. Les enfants ressentent le surmenage de leur parent, et en plus ils sont préjetés à cause de problèmes de budget de la famille monoparentale. Cela engendre différents problèmes :

- Ces enfants n'ont pas accès à l'encouragement précoce : les prises en charge extrafamiliales des enfants, lorsqu'elles sont bon marché, ne garantissent pas toujours l'encouragement précoce. Alors que les offres institutionnelles comme les crèches et garderies doivent remplir de plus en plus de standards de qualité, ces derniers ne sont toujours pas très répandus en ce qui concerne les mamans de jour.

- Ces enfants ne partent pas en vacances : une semaine de vacances déjà peut représenter des frais trop élevés pour le budget du ménage. Lorsque les autres enfants parlent de leurs vacances, ces enfants-là sont à l'écart.

- La situation financière limite les hobbies. Donc ces derniers ne dépendent pas du talent ou de la motivation des enfants, mais de la capacité de leur parent à les financer. Cela aussi restreint les chances de départ des enfants. Souvent, les cours de musique sont hors de portée, car ils excéderaient les possibilités financières de la famille monoparentale.

Ces enfants sont donc menacés d'exclusion de la société.

Surmonter la pauvreté des familles monoparentales : la nécessité d'agir

En Suisse, une famille monoparentale sur six est pauvre. L'insuffisance des ressources financières engendre de nombreuses difficultés dans différents domaines de la vie quotidienne. C'est le constat de l'étude « Familles monoparentales et pauvreté en Suisse » de l'Université de Berne. Cette dernière formule des recommandations qui pourraient soulager à long terme la situation précaire des familles monoparentales. Pour combattre immédiatement la pauvreté des familles monoparentales, Caritas propose les mesures suivantes :

Garantir le minimum vital des familles monoparentales

Il faut répartir le déficit. Lorsqu'après une séparation ou un divorce, le revenu ne suffit plus à couvrir les besoins des deux ménages, le montant manquant – le déficit – doit être réparti entre les deux parents. La réglementation actuelle impute l'entier de ce montant au parent qui est en charge des enfants. Conséquence : beaucoup de familles mono-

parentales doivent faire appel à l'aide sociale. La répartition de ce déficit entre les parents permettrait de soulager la famille monoparentale et de réduire la pauvreté.

Il faut harmoniser les réglementations cantonales des avances sur contribution d'entretien. Elles doivent être calculées indépendamment du montant du revenu et axées sur les besoins de l'enfant. Un montant minimal d'entretien de l'enfant doit être inscrit dans la loi.

Pour pouvoir soutenir les familles monoparentales de manière plus ciblée, les cantons sont invités à introduire des prestations complémentaires pour familles. Il s'agit de prendre en compte lors de leur conception de la situation spécifique des familles monoparentales. Les familles monoparentales en bénéficient notamment lorsque la perception des prestations complémentaires pour familles ne prévoit pas de revenu minimal et lorsque les coûts de prise en charge extrafamiliale sont intégralement à leur charge.

Mesures efficaces à l'aide sociale et à l'assurance-chômage

L'aide sociale est invitée à planifier soigneusement et précocement l'intégration professionnelle des parents seuls. Il s'agit de tenir compte de la charge importante que représentent pour eux les arrangements de soins et prises en charge familiale. Il faut améliorer durablement la situation des parents seuls sur le marché du travail, par le biais des formations continues ciblées. Cela permettrait également aux personnes de vivre au-dessus du minimum vital même lorsqu'elles ne peuvent travailler qu'à temps partiel. Une première solution serait d'installer des programmes de coaching pour les parents seuls sans emploi.

Harmonisation entre vie familiale et vie professionnelle pour les familles monoparentales

Il s'agit de créer un monde du travail qui tient compte des activités de soins et de prise en charge familiale des personnes, qui combat la précarisation des conditions de travail et favorise les formations continues pour tous, y compris les parents seuls et les personnes à temps partiel. Les conditions de travail doivent permettre aux pères également de prendre une part plus importante dans le travail de soins et de prise en charge familiale. L'introduction d'un congé parental serait un grand pas dans ce contexte.

Il faut assurer l'accès à des offres de prise en charge extrafamiliale bon marché et faciles d'accès. Une plus grande souplesse des horaires d'ouverture des crèches et garderies pourrait contribuer à cette facilitation. En outre, le domaine des soins et de la prise en charge familiale doit éprouver de nouveaux modèles et des mesures pilotes et apporter une attention particulière aux compensations de temps pour les grands-parents, aux jours de congé supplémentaires pour les personnes qui complètent la prise en charge familiale et à des congés sabbatiques pour les activités de soins et prises en charge familiales dans certaines périodes particulièrement intenses (p. ex. versement anticipé d'une année de pension).

Encourager les nouvelles formes de logement, renforcer les réseaux sociaux

Des logements intergénérationnels, coopératifs et bon marché favorisent pour les parents seuls la mise en place d'un réseau social. Il faut donc les encourager. Pour éviter les changements non souhaités de logement, il faut traiter les seuils de loyer de l'aide sociale de manière plus souple pour les familles monoparentales.

Investir dans l'information et adapter les services de consultation

Les parents seuls touchés par la pauvreté ont besoin d'être informés des possibilités financières spécifiques auxquelles ils pourraient faire appel ainsi que des services de consultation. Les offres de soutien du domaine de l'éducation notamment doivent être conçues pour atteindre toutes les personnes concernées de manière simple et aisée.

Égalité des chances et des droits

Les possibilités de prises en charge extrafamiliales doivent être conçues de manière éducative et mettre en valeur les ressources des enfants. Il s'agit de rendre systématique la formation continue pour ce qui concerne l'encouragement précoce, aussi bien pour les collaborateurs des crèches et garderies que pour les mamans de jour.

Les communes sont invitées à introduire si nécessaire des programmes de rattrapage et d'aides aux devoirs dans les écoles ainsi qu'un soutien financier pour les activités scolaires. Il faut étendre l'offre en loisirs et vacances à petits prix pour les enfants de familles touchées par la pauvreté.

Auteure : Bettina Fredrich, service de politique sociale,
Courriel : bfredrich@caritas.ch, Téléphone 041 419 23 37

Cette prise de position peut être téléchargée sur
www.caritas.ch/prisesdeposition

Agir, tout simplement

Caritas Suisse

Adligenswilerstrasse 15
Case postale
CH-6002 Lucerne

Téléphone: +41 41 419 22 22
Téléfax: +41 41 419 24 24
Courriel: info@caritas.ch

Internet: www.caritas.ch
Compte postal: 60-7000-4
IBAN: CH69 0900 0000 6000 7000 4

Système de management de la qualité
ISO 9001: No. d'enregistrement 14075
Label NPO: No. d'enregistrement 22116

